

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 2 avril 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perrault
Stéphane Hamel
Bernard Gagné

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1) Ordre du jour

64-04-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 5 mars 2012

65-04-12 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2012 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Dépôt du procès-verbal de correction 177-10-2011

DÉPÔT Le procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue lundi, le 3 octobre 2011 et plus particulièrement de la résolution numéro 177-10-2010 a été déposé et reconnu par le Conseil.

2.3 Dépôt du procès-verbal de correction 27-02-2012

DÉPÔT Le procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue lundi, le 6 février 2012 et plus particulièrement de la résolution numéro 27-02-2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3) Urbanisme

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de mars 2012

DÉPÔT Le rapport des permis de construction et de lotissement du mois de mars 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Résolution – Nomination de Monsieur Vincent Trudel comme responsable de la gestion des cours d'eau auprès de la MRC de La Jacques-Cartier

66-04-12 *CONSIDÉRANT* le Règlement de la MRC sur la gestion des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement et cette stratégie nécessitent la nomination d'une personne responsable de cette gestion ;

66-04-12

CONSIDÉRANT QUE Mme Amélie Girard avait été nommée à ce poste par la résolution 46-03-2012 le 5 mars 2012 ;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Amélie Girard de ce poste le 30 mars 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Vincent Trudel, Inspecteur municipal, comme Responsable de la gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

3.3 Dépôt du rapport des statistiques de fréquentation du RTC pour 2011

DÉPÔT

Le Directeur général dépose le *Rapport des Statistiques de fréquentation du RTC pour l'année 2011* préparé par M. François Bissonnette, Inspecteur municipal de la Municipalité de Shannon, et il en fait dépôt à tous les membres de ce Conseil.

3.4 Résolution – Modification de l'odonyme « rue Bayberry » pour « rue Griffin »;

67-04-12

CONSIDÉRANT QUE l'odonyme « rue Bayberry » a été accepté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011 pour un nouveau développement domiciliaire sous le numéro de résolution 156-09-2011 ;

modifiée

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie a refusé l'attribution de cet odonyme ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi électorale* exige la validation des voies de communication (nom de rues) afin qu'elles soient nommées et correctement écrites ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon modifie l'odonyme « rue Bayberry » pour « rue Griffin » ;

*QU'*une demande d'officialisation du nouveau odonyme soit adressée à la Commission de la toponymie du Québec ;

ET QUE la Direction générale des élections et la MRC de La Jacques-Cartier soient avisées de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Résolution – Approbation d'une proposition de changement d'odonyme des boulevards Henri IV, à partir de la rue Industrielle à Québec, Pie-XI et Jacques-Cartier, jusqu'à la rue Rochon, pour « route de la Bravoure »

68-04-12

CONSIDÉRANT QUE la *Loi électorale* a entre autre pour conséquence d'obliger la validation des voies de communication (nom de rues) afin qu'elles soient nommées et correctement écrites ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie officialise la désignation d'odonymes ;

CONSIDÉRANT une demande de la Commission de toponymie du Québec de changer le l'odonyme du boulevard Pie-XI pour la « route de la Bravoure » ;

68-04-2012

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec nous demande notre opinion sur ce changement d'odonyme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon désigne la nouvelle odonyme du boulevard Pie-XI à la « route de la Bravoure » et ce, à partir de l'intersection de la rue Vanier/Rochon jusqu'à la voie allant de l'intersection de l'autoroute Henri-IV et de l'avenue Industrielle à Québec ;

QUE le plan de indicatif fait partie intégrante de la présente ;

*QU'*une demande d'officialisation du nouveau odonyme soit adressée à la Commission de la toponymie du Québec ;

ET QUE la Direction générale des élections et la MRC de La Jacques-Cartier soient avisées de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 Adoption du Règlement 416 sur l'eau potable

RÈGLEMENT
NUMÉRO 416

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 mars 2012 ;

QUE le règlement numéro 416 *Règlement sur l'eau potable* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.7 Adoption du Règlement 426A modifiant le Règlement (352) sur le zonage afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement

RÈGLEMENT
NUMÉRO 426A

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Jacques-Cartier a émis un avis de non-conformité de certains articles du Règlement 426 adopté le 5 mars 2012 ;

QUE le règlement numéro 426A *Règlement modifiant le règlement de zonage (352)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.8 Adoption du Règlement 429A modifiant le Règlement (350) sur le lotissement afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement

RÈGLEMENT
NUMÉRO 429A

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Jacques-Cartier a émis un avis de non-conformité de certains articles du Règlement 429 adopté le 5 mars 2012 ;

QUE le règlement numéro 429A *Règlement modifiant le règlement sur le lotissement (350)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.9 Avis de motion – Règlement 433 sur la possession d'animaux, et abrogeant et remplaçant le Règlement 294 et ses amendements

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Lucie Laperle qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 433 intitulé :

« *RÈGLEMENT SUR LA POSSESSION DES ANIMAUX* »

- 3.10 Avis de motion – Règlement 432 modifiant le Règlement 341 sur les PIIA afin de préciser la portée de l'article 22.1.2 sur la localisation des équipements mécaniques

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 432 intitulé :

« RÈGLEMENT 432 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (341) SUR LES PIIA AFIN DE PRÉCISER LA PORTÉE DE L'ARTICLE 22.1.2 SUR LA LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES »

- 3.11 Avis de motion – Règlement 438 modifiant le Règlement (352) sur le zonage afin d'ajouter l'usage « résidentiel bi-familial » dans la zone H-29

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Sophie Perrault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 438 intitulé :

« RÈGLEMENT 438 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (352) AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE BIFAMILIALE ISOLÉE DANS CERTAINES ZONES ET D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS »

- 3.12 Avis de motion – Règlement 439 modifiant le Règlement (350) sur le lotissement afin d'ajouter l'usage « résidentiel bi-familial » dans la zone H-29

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Sophie Perrault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 439 intitulé :

« RÈGLEMENT 439 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (350) SUR LE LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER L'USAGE « RÉSIDENTIEL BI-FAMILIAL » DANS LA ZONE H-29 »

- 3.13 Avis de motion – Règlement 440 modifiant le Règlement (351) sur les permis et certificats afin de créer un tarif pour les demandes de modification au zonage

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 440 intitulé :

« RÈGLEMENT 440 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (351) SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE CRÉER UN TARIF POUR LES DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE »

4) Travaux Publics

- 4.1 Avis de motion – Règlement 435 sur l'organisation d'un service de transport en commun, et abrogeant et remplaçant le Règlement 167 et ses amendements

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Lucie Laperle qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 435 intitulé :

« RÈGLEMENT 435 SUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN, ET ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 167 ET SES AMENDEMENTS »

- 4.2 Avis de motion – Règlement 437 modifiant le Règlement sur l'accès à la propriété et le remplissage de fosses (336) afin de le rendre conforme à la nouvelle politique gouvernementale sur la gestion des eaux pluviales et de préciser le diamètre des ponceaux

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 437 intitulé :

« RÈGLEMENT 437 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ ET LE REMPLISSAGE DE FOSSES (336) AFIN DE LE RENDRE CONFORME À LA NOUVELLE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE PRÉCISER LE DIAMÈTRE DES PONCEAUX »

- 4.3 Avis de motion – Règlement 441 abrogeant le Règlement 309 décrétant une zone scolaire et la limite de vitesse sur la rue Rochon

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 441 intitulé :

« RÈGLEMENT 441 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 309 DÉCRÉTANT UNE ZONE SCOLAIRE ET LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE ROCHON »

- 4.4 Résolution – Adjudication d'un contrat à Lignes Maska inc. au montant de 12 866.45\$ par année pour les années 2012, 2013 et 2014 pour le traçage des lignes de rues et chemins de la Municipalité

69-04-12

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, par invitation, pour le traçage des lignes de rues et chemins de la Municipalité pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce service est estimé à moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, soit :

Lignes Maska	12 866.45\$ par année
Entreprise Gonet BG	13 574\$ (2012), 13 874\$ (2013 et 2014)
Marquage et Traçage du Québec	12 990.30\$ par année
Duralignes	16 219.70\$ par année

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Lignes Maska au montant de 12 866.45\$ par année pour le traçage des lignes de rues et chemins de la Municipalité pour les années 2012, 2013 et 2014, et conformément à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité de Shannon exige l'inclusion d'une option de renouvellement pour les années 2013 et 2014, à la discrétion de la Municipalité, dont l'exercice se fera sur préavis de trente (30) jours de la fin des travaux à chacune des années visées ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise une dépense de 12 866.45\$ par année, taxes en sus, pour les années 2012, 2013 et 2014, et que cette dépense soit payée à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Résolution – Adjudication d'un contrat à Scell Tech inc. pour le balayage des rues et chemins de la Municipalité

70-04-12

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, par invitation, pour le balayage des rues et chemins de la Municipalité pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce service est estimé à moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues, soit

	2012	2013	2014
Scell-Tech	88\$/hr	90\$/hr	92\$/hr
Les Entreprises Trema	94\$/hr	94\$/hr	94\$/hr
Charles Trudel Inc.	92\$/hr	128\$/hr	138\$/hr
Pavage Rolland Fortier Inc.	105\$/hr	105\$/hr	105\$/hr

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte conditionnellement, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Scell-Tech au montant de 88\$/hr pour 2012, 90\$/hr pour 2013 et 92\$/hr pour 2014 pour le balayage des rues et chemins de la Municipalité pour les années 2012, 2013 et 2014, conformément à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité de Shannon exige que le camion soit équipé d'un balai-aspirateur ;

QUE la Municipalité de Shannon exige l'inclusion d'une option de renouvellement pour les années 2013 et 2014, à la discrétion de la Municipalité, dont l'exercice se fera sur préavis de trente (30) jours de la fin des travaux à chacune des années visées ;

ET QUE le Conseil autorise les dépenses annuelles en conséquence, taxes en sus, pour les années 2012, 2013 et 2014, et que celles-ci soient payées à même le fonds général.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

4.6 Résolution – Rejet des soumissions de l'appel d'offres pour le rapiéçage des rues et chemins de la Municipalité

71-04-12

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, par invitation, pour le rapiéçage des rues et chemins de la Municipalité pour l'année 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce service est estimé à moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

Pavage Rolland Fortier Inc.	182\$ par unité
Construction et Pavage Portneuf Inc.	240\$ par unité
Contracteur P.E. Pageau Inc.	240\$ par unité

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre manquait des précisions ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon rejette toutes les soumissions, tel que déposées ;

ET QUE l'appel d'offre soit modifié substantiellement et relancé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Résolution – Adjudication d'un contrat à Soulard et Ladouceur pour le fauchage des fossés des rues et chemins de la Municipalité

72-04-12

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, par invitation, pour le fauchage des rues et chemins de la Municipalité pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce service est estimé à moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues pour la période de trois ans avec coupe de finition, dont un seul-conforme :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>Total</u>
Soulard et Ladouceur	17 750\$	18 105\$	18 467\$	54 322\$
S.V.B. Inc.				Non Conforme
Les Gazonniers du Cap				Non Conforme

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit les Soulard et Ladouceur au montants de 17 750\$ pour 2012, 18 105\$ pour 2013 et 18 467\$ pour 2014 pour le fauchage des rues et chemins de la Municipalité pour les années 2012, 2013 et 2014, conformément à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité de Shannon exige l'inclusion d'une option de renouvellement pour les années 2013 et 2014, à la discrétion de la Municipalité, dont l'exercice se fera sur préavis de trente (30) jours de la fin des travaux à chacune des années visées ;

ET QUE le Conseil autorise les dépenses annuelles en conséquence, taxes en sus, pour les années 2012, 2013 et 2014, et que celles-ci soient payées à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Résolution – Adjudication d'un contrat à Scellements J.F. inc. pour le scellement de fissures sur les rues et chemins de la Municipalité

73-04-12

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, par invitation, pour le scellement des rues et chemins de la Municipalité pour les années 2012, 2013 et 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce service est estimé à moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
Scellements J.F. Inc.	1.66\$/m/lin	1.71\$/m/lin	1.76\$/m/lin
Scellement de fissures d'asphalte Inc.	2.22\$/m/lin		
Gestion Pavex	2.15\$/m/lin	2.15\$/m/lin	2.15\$/m/lin

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

73-04-12

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme soit Scellements J.F. Inc. au montant de 1.66\$/m/lin pour 2012, 1.71\$/m/lin pour 2013 et 1.76\$/m/lin pour 2014 pour le scellement des rues et chemins de la Municipalité pour les années 2012, 2013 et 2014, conformément à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité de Shannon exige l'inclusion d'une option de renouvellement pour les années 2013 et 2014, à la discrétion de la Municipalité, dont l'exercice se fera sur préavis de trente (30) jours de la fin des travaux à chacune des années visées ;

ET QUE le Conseil autorise les dépenses annuelles en conséquence, taxes en sus, pour les années 2012, 2013 et 2014, et que celles-ci soient payées à même le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Résolution – Subvention à Shannon Vision Inc. pour raccorder les rues Hirondelles, Landers & Donaldson au réseau communautaire de télécommunications

74-04-12

CONSIDÉRANT le projet de Règlement (434) sur l'énergie et les télécommunications ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut que tous ses citoyens profitent, dans la mesure du possible, des mêmes services de câblodistribution et de télécommunications ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre Shannon Vision Inc. et la Municipalité de Shannon le 7 mars 2011 ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de Shannon Vision Inc. pour raccorder les rues suivantes au réseau communautaire de télécommunications :

rue Donaldson, phase III	1055 m
rue O'Shea, phase II	288 m
rue des Hirondelles, phase II et III	1275 m

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie une subvention de 26 564.10\$ à Shannon Vision Inc. pour câbler les rues susmentionnées ;

ET QUE la Municipalité de Shannon demande à Shannon Vision Inc. le plan tel que construit (TQC) correspondant à chacune des factures.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

5) Parcs et loisirs

5.1 Dépôt du rapport du Winterfest 2012

DÉPÔT

Le rapport du Winterfest 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil avec félicitations et remerciements aux organisateurs et bénévoles.

6) Période de questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité publique et Incendies

Il a été noté que des véhicules circulent sur un sentier au bout de la rue des Franciscains. Les propriétaires ont demandés de bloquer l'accès aux véhicules sur ce sentier.

8) Environnement & Hygiène du milieu**8.2 Aqueduc et égout**

Le Service des Travaux publics procède au drainage/nettoyage du réseau d'aqueduc dans l'ensemble de la Municipalité. Ces opérations sont prévues pour la période du 16 au 27 avril 2012.

La Municipalité est toujours en attente d'un certificat d'autorisation pour le prolongement d'un réseau d'égout sur la rue St-Patrick.

9) Culture & Vie communautaire

MOTION

Le Conseil a donné une motion de félicitations aux employés, bénévoles et organismes ayant participé à la parade de la St-Patrick ainsi qu'aux Shannon Irish Dancers.

10) MRC de La Jacques-Cartier

Clive Kiley, Maire, résume la dernière réunion du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier.

11) Correspondance

La liste des correspondances reçus durant le mois de mars 2012 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

75-04-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire de payer les comptes suivants :

A.D.M.Q.	adhésion pour H. Lepine & congrès pour Germaine & Hugo	1 414.20 \$
Acklands Grainger	mousse hi-combat - incendies	1 834.26 \$
Alain Castonguay	remboursement - achat informatique	45.98 \$
Aquatech Société de Gestion de l'eau	honoraires professionnels - aqueduc	1 610.80 \$
Archambault	livres	530.57 \$
Ass. Chefs de Services Incendies du Québec	congrès	419.66 \$
Atelier d'horlogerie André Viger	entretien	68.99 \$
Atco Structures & Logistics	location - roulotte - trois mois	1 379.70 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy	pièces	4.62 \$
Barreau du Québec	cotisation	1 006.82 \$
Batteries du Québec Inc.	batterie - incendies	170.11 \$
Bedard Serrurier Ste-Foy	réparations et clés	248.02 \$
Bell Canada	téléphones	2 511.78 \$
Bell Mobilité	cellulaires	462.70 \$
Billy & Manu Magiciens	activité - biblio	311.12 \$
Boucher & Lortie	réparations - édifices et génératrice	2 885.60 \$
Brigitte Olivier	remboursement - achats pour bibliothèque	275.55 \$
Camion International Élite Ltée.	entretien - camion incendies	296.44 \$
Camions Freightner Québec Inc.	entretien - camions 6 roues	284.91 \$
Cam-Trac Bernières	réparations et entretien - kubota	1 225.06 \$
Canac Marquis Grenier	fournitures - édifices, parcs, garage, etc.	1 867.84 \$
Canada Customs & Revenu Agency	DAS - mois de février et mars	25 329.02 \$
Caroline Gagnon	remboursement - achat chez La Vie en Verre Inc.	42.69 \$
Cash	lait, eau, fournitures	202.11 \$
Catherine Morissette, avocate	honoraires professionnels	106.18 \$
Catholic Women's League of Shannon	achat pour Summerfest	627.94 \$
Centre Mécanique Shannon	réparations - camions	872.50 \$
Chemsearch	pour ramasser l'huile sur les planchers au garage	418.51 \$

Communauté Métropolitaine de Québec	Quote-part - 1 ^e versement	5 480.66 \$
Communication Duocom Inc.	renouvellement - Guide Cuisine	19.95 \$
Concept Gingras Inc.	toilette extérieure - deux mois	471.40 \$
Cyr Ouellet	achats - incendies	121.84 \$
Distribution DSP	réparations - incendies	277.59 \$
Éditions Yvon Blais	mises à jour	110.15 \$
Elizabeth Poulin	atelier - biblio	100.00 \$
Elle Québec	abonnement	20.95 \$
Entrepreneur Électricien G.L. Inc.	réparations sur la rue Vanier	211.78 \$
Entretien Résidentiel M.P.	honoraires - déneigement des toits	822.07 \$
Équipement Val-Bélair Inc.	pièces - voirie	53.92 \$
Fleuriste Flora-Gi Enr.	soirée bénévole - W. Fest & fleurs pour Anne-Marie	120.72 \$
F. Dufresne Inc.	essence - incendies	463.74 \$
F.Q.M.	cours - Sophie Perreault	1 063.52 \$
F.Q.M.	messengerie	57.08 \$
Fondation du CSHSC/Jacques-Cartier	tournoi de golf 13 juin	780.00 \$
Fonds Information sur le territoire	avis de mutations	48.00 \$
Garage René Bertrand	honoraires professionnels	632.36 \$
Gébourg	entretien de luminaires	1 434.34 \$
Germaine Pelletier	kilométrage et stationnement - cour	73.78 \$
Groupe ACCIsst	cours en espace clos - voirie	517.38 \$
Groupe Altus	honoraires professionnels - espaces vert	172.46 \$
Habitations Danny Girard Inc.	honoraires professionnels - nouveau chalet	3 427.89 \$
Hydro Québec	éclairage public, édifices, postes de pompage, etc.	23 988.16 \$
Imprimerie Nicober Inc.	dépliants - mesures d'urgences	942.80 \$
Interconnexions LD	pose de câbles - roulotte	1 166.25 \$
Linde Canada Ltée.	bottes - incendies	157.30 \$
Lumen	luminaires	253.55 \$
M.R.C. La Jacques-Cartier	contribution FQM	1 610.13 \$
Magasin Latulippe Inc.	bottes pour Mark Doiron	200.00 \$
Maison Anglaise	livres	18.89 \$
Marie-Josée Monderie	achats pour biblio	65.57 \$
Marius Garon Inc.	boite de cargo - incendies et rack pour nouveau pick-up	2 048.24 \$
Martin Tanguay	honoraires professionnels - programme PEP	103.48 \$
Maxxam Analytique Inc.	analyses d'eau	2 410.46 \$
Medtronic of Canada Ltd.	batterie - incendies	316.18 \$
Merrill Allard Inc.	essence et huiles	4 544.56 \$
Messengerie Inter Cité	analyses d'eau	113.32 \$
Métaux Pressés Québec Inc.	réparations - bandes de patinoire	724.35 \$
Michel Bluteau	honoraires professionnels - camion Escape	565.00 \$
Micro Logic	logiciel File Maker - incendies	596.72 \$
Microcom M Inc.	honoraires professionnels	324.39 \$
Moisan Marketing	Shannon Express - mars	3 284.84 \$
MS Solutions Conseil Inc.	réparation - imprimante Okidata - Elaine	158.95 \$
Net Plus Inc.	contrat - édifices - mars	3 420.51 \$
Nova Envirocom	distributeur - sacs à chien, etc.	1 137.52 \$
Orizon Mobile	système de communication	351.78 \$
P. Aubut Inc.	réparations et équipement	280.77 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & Assoc.	honoraires professionnels - infractions	58.41 \$
Patates Plus	incendies	73.17 \$
PG Solutions Inc	rôle d'évaluation (logiciel, formation et contrat)	17 329.45 \$
Pièces d'auto Guill Enr.	pièces - voirie & incendies	397.04 \$
Postes Canada	envoi - Shannon Express - mars	497.08 \$
Presse Commerce Corporation	abonnement	261.80 \$
Produits Sanitaires MG	fournitures pour les édifices, parcs, etc.	496.95 \$
Produits Sany Inc.	fournitures - édifices	43.18 \$
Promotions Murray	vêtements-voirie, t-shirts pour inventaire et manteau-brigadière	936.16 \$
Propane Nutrinor	chalet	325.70 \$
Publications du Québec	mises à jour	63.26 \$
Quéflex 3681432 Canada Inc.	pièces pour camion - incendies	121.31 \$
Ram Gestion d'achats	fournitures	355.44 \$
Réal Huot	nettoyeur de rouille	237.13 \$
Receiver General of Canada	Industrie Canada - système de radiocommunication - licence	676.80 \$
Référence Systèmes	logiciel - poste de Pauline	351.43 \$
Régie Régionale GMR de Portneuf	deuxième versement - quote-part et bacs à ordures	135 087.59 \$
Reliance Protectron Inc.	honoraires professionnels	126.93 \$
Réseau Biblio CNCA	entretien des accès Simb@ et fournitures	1 582.52 \$
Réseau de Transports de la Capitale	contrat - autobus	56 010.47 \$
Restaurant St-Hubert (visa)	caucus	145.61 \$
Revenu Québec	DAS - mois de février	13 127.07 \$
Richard & cie.	chlore pour les puits et équipement pour camion cube	1 129.20 \$
Robitaille Équipement Inc.	couteau pour gratte	192.82 \$
RPM Audio Inc.	achat de caisses amplifiées et location panneau - Winterfest	3 702.21 \$
S4 Sécurité	appel de service & entretien	1 748.14 \$
Services de Finances Delage Landen	système postal	396.66 \$
Services Pro-Mobile Enr.	réparations - camions incendies	584.06 \$
Shannon Vision Inc.	Subvention - rue Donaldson	9 769.45 \$

Shannon Vision Inc.	subvention - rue O'Shea	3 460.40 \$
Shannon Vision Inc.	subvention - rue des Hirondelles	13 334.25 \$
Signalisation Lévis Inc.	enseignes	405.40 \$
Soc. de l'ass. Auto du Québec	immatriculation - véhicules	13 122.70 \$
Soudure Expert Gaudreau Inc.	fabrication armoire métal pour bouteilles de propane	977.28 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures de bureau & meubles pour urbanisme	2 372.78 \$
Toiles Fournier	réparations - porte de garage en toile	432.00 \$
Tommy Légaré	honoraires professionnels	415.00 \$
Véronique Asselin	cours de peinture	1 125.00 \$
Ville de Québec	traitement - boues de fosse septiques	179.60 \$
Visa	Robert Bury - veneer pour meuble au chalet	189.85 \$
Wolseley	asphalte hiver	559.19 \$
Yannick Dubois	achat de boîte pour camion de Normand	741.59 \$
		394 861.06 \$

75-04-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative**13.1 Résolution – Autorisation d'embauche de Monsieur Vincent Trudel au poste d'Inspecteur municipal pour le Service d'Urbanisme de la Municipalité de Shannon**

76-04-12

CONSIDÉRANT la résolution 41-03-2011 autorisant un appel de candidatures pour le poste de « Inspecteur en bâtiment » à temps plein ;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Amélie Girard de ce poste le 30 mars 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche M. Vincent Trudel comme Inspecteur en bâtiment, à raison de 35 heures par semaine ;

QUE la rémunération soit selon l'échelle salariale établie pour l'Inspecteur en bâtiment ;

QUE la période probatoire soit fixée à six (6) mois de la date d'embauche ;

ET QUE, conformément à la Politique de Gestion des Ressources Humaines, l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfiques marginaux reconnus à tous les employés permanents.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

13.2 Résolution – Nomination de Monsieur Mark Doiron comme Chef d'équipe pour le Service de Travaux publics

77-04-12

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un chef d'équipe pour assister le contremaître de la voirie du Service des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT l'appel interne de candidatures pour occuper ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE M. Mark Doiron occupe le poste de journalier permanent depuis le 7 novembre 2011 et qu'il fait l'objet d'évaluations positives le rendant compétent pour occuper cette fonction ;

EN CONSÉQUENCE,

77-04-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Mark Doiron comme chef d'équipe affecté au Service des Travaux publics, à raison de 40 heures semaine ;

*QU'*un nouveau échelon salarial soit établi pour ce nouveau poste de chef d'équipe, soit une hausse de l'échelon de 2.00\$ l'heure comparable au journalier saisonnier adopté par la résolution 19-01-2008 ;

ET QUE les tâches appropriées lui soient attribuées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Sécurité publique et Incendies

14.1 Avis de motion – Règlement 436 sur le Fonds de roulement, abrogeant et remplaçant le Règlement (203) et ses amendements

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 436 intitulé :

« RÈGLEMENT 436 SUR LES FONDS DE ROULEMENT, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT (203) ET SES AMENDEMENTS »

15) Varia

15.1 Résolution – Déclaration d'intérêt de la Municipalité pour la propriété, la revitalisation et le développement des terrains connus sous le nom de « bloc Donnacona » à même les zones M-73 et M-74

78-04-12

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral envisage de se départir des zones M-73 et M-74 dont il est propriétaire ;

CONSIDÉRANT l'histoire et l'héritage de la Municipalité en lien avec les expropriations par le gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT la Directive du gouvernement fédéral sur la vente ou le transfert des biens immobiliers excédentaires, en particulier l'article 6.5 ;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration du CLD de La Jacques-Cartier du 13 mars 2012 demandant au conseil des maires de la MRC de leur octroyer des mandats visant l'acquisition des terrains situés dans ces zones ;

CONSIDÉRANT la rencontre 26 mars 2012 du conseil en caucus avec le CLD ;

CONSIDÉRANT la lettre du directeur général du 26 octobre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QU'*il est résolu de confirmer l'intérêt de la Municipalité pour la reprise de possession des terrains du gouvernement fédéral situés dans les zones M-73 et M-74, à des conditions à être précisées en temps et lieu ;

78-04-12

ET QU'il est résolu de réclamer la rétrocession éventuelle de tels terrains à un prix de un dollar, en compensation de l'expropriation de multiples zones à Shannon dans les années 1960 par le gouvernement fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Avis de motion – Règlement 434 sur l'Énergie et les télécommunications

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 434 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR L'ÉNERGIE ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS »

16) Période de questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance ordinaire à 22h09.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général